



licenciement douteux besoin de renseignements

Par **manuhad**, le **19/10/2010** à **14:15**

Bonjour, je voudrais avoir des avis concernant mon cas.

Je viens d'être licencié pour motif économique, voilà nous étions 4 ouvriers, avec le même statut (monteur, afficheur) deux d'entre nous ont été licenciés (dont moi).

Les 2 restants ont eût leur contrat de travail modifié un mois auparavant (opération effectuée en catimini, eux savaient qu'ils ne risquaient rien) ils ont signé un avenant (ils sont passés de monteurs à agent de maintenance).

Ce qui me contrarie c'est que mon sort a été déjà décidé, sans concertation préalable (aucune mise en concurrence, choix non basé sur la valeur qualitative de travail).

Aujourd'hui contesté les critères de licenciement semble difficile poste de monteur supprimer.

Pour info le nouveau contrat des agents de maintenance modifiait aussi leurs attributions, or il n'en est rien ils effectuent les mêmes tâches. A-t-on moyen de contester cet agissement?

Puis-je contester les critères, dès lors que les postes d'afficheurs monteurs ont été supprimés. Veuillez m'excuser du pavé et merci d'avance à ceux qui auront pris le temps de lire et de me répondre.

Par **miyako**, le **20/10/2010** à **00:32**

bonsoir,

Qu'elle est votre ancienneté ? vos charges de famille ? et l'ancienneté de vos collègues maintenues et leur charge de famille ?

amicalement vôtre

suji KENZO

Par **manuhad**, le **20/10/2010** à **11:17**

bonjour,

je travaillais dans cette entreprise depuis 7 ans. Marié deux enfants à charge. Un des ouvriers qui a eut son contrat modifié travaillais seulement depuis 4 ans. J'ai déjà envoyé une lettre recommandée pour indiquer les critères retenus. Il m'a répondu dans son temps imparti, qu'il a respecté le code du travail (article que je n'ai plus en tête). Mais comme les postes de monteurs (passés agents maintenance) sont supprimés, contester les critères semble difficile. Pourtant je sais qu'ils effectuent les mêmes travaux.

Aujourd'hui suis je en droit de pouvoir réclamer préjudice, car la manière dont cette opération c'est effectué me reste au travers de la gorge (changement de contrat des autres ouvriers, en cachette)
Cordialement.

Par **manuhad**, le **20/10/2010** à **12:57**

Merci pour la rapidité de votre réponse, je vais consulter votre lien attentivement.
Respectueusement.